Le Comité de Charente-Maritime est heureux de proposer à tous les clubs le premier Challenge départemental poussins-es par équipes de clubs.

Cette animation se déroulera en deux étapes-rencontres dans les clubs supports volontaires du département. Les clubs peuvent présenter plusieurs équipes (2 maximum). L'association de deux clubs de moins de 100 licenciés est autorisée, mais le nom des clubs devra être présent sur la feuille d'engagement. Tout club ne justifiant pas de son absence lors d'une des étapes ne sera pas reconduit sur la suite du circuit. Les clubs s'inscriront par l'extranet fédéral.

Une finale principale et une finale consolante s'effectueront au dojo départemental G. THOMAS le SAMEDI 28 MAI 2022.

Article 1 : Les clubs souhaitant inscrire une équipe et/ou accueillir une étape du circuit doivent candidater par retour de la feuille d'engagement jointe.

Chaque étape se déroulera sur une semaine choisie par le comité départemental, les clubs supports sont libres du choix et de l'organisation des journées d'animation, mais s'engagent à faire connaître le lieu, la date et les horaires exacts de la rencontre au comité départemental afin que celui-ci donne son approbation.

Période 1 définie : du 22 mars au 27 mars 2022
Période 2 définie : du 2 mai au 8 mai 2022

Les clubs supports s'engagent à renvoyer les feuilles de poules et les résultats de la rencontre au comité départemental dans les plus brefs délais.

Les clubs doivent également disposer de leur propre matériel : balance, chronomètre, ceinture rouge…
Le dojo devra avoir une surface de 60m² minimum, avec une zone de combat de 4x4m.

Le Comité de Charente-Maritime fournira les médailles aux clubs organisateurs.

Article 2 : Ce challenge est réservé aux judoka de la catégorie poussins-es nés(es) en 2012-2013. Grade minimum : Ceinture blanche, une année de licence (sous la responsabilité de l'enseignant du club).
Passeport sportif en règle

Article 3 : Chaque équipe pourra être mixte et sera composée des catégories suivantes :

-27kg ; -30kg ; -32kg ; -34kg ; -38kg ; -42kg et +42kg

Pour la catégorie des +42kg, le combat ne pourra avoir lieu que si la différence de poids ne dépasse pas les 10%. Dans le cas où le combat ne peut avoir lieu, chaque équipe sera valorisée d'une victoire.
Chaque équipe est composée de 4 judoka minimum. Possibilité d'avoir un remplaçant par

catégorie de poids.
L'engagement de l'équipe ne sera effectif qu'après la pesée obligatoire avant chaque étape.
Les combattants-es sont autorisés à changer de catégorie de poids. Un combattant ne peut pas combattre pour deux équipes lors de la même étape. Le sur-classement de poids ne sera pas autorisé.

Pesées : Les pesées seront réalisées pour l'ensemble des étapes en judogi avec une tolérance de 500grs.

Article 4 : L'arbitrage sera effectué selon les règles FFJDA et restera sous la responsabilité des clubs lors des étapes intermédiaires.

Les accompagnants sont autorisés et disposeront des temps morts au « mate » pour conseiller les judoka pendant le combat.

La victoire sera attribuée à l'équipe ayant le plus de victoires, puis de points en cas d'égalité de victoire.
En cas d'égalité, 30s seront ajoutées au temps de combat et la décision sera obligatoire.
En cas d'égalité de victoires et de points un tirage au sort sera effectué sur les catégories de poids où les judoka sont présents.

Temps de combat :	Temps d'immobilisation :	
1'30"	10" à 19" waza-ari	20" ippon

La journée départementale des finales se déroulera avec les enseignants, les arbitres départementaux et les jeunes officiels qui formeront le corps arbitral et se présenteront en judogi.

Article 5 : Un échauffement collectif sera organisé avant le début de chaque rencontre.
Pour la première étape : Regroupement en poules de 4 ou 5 équipes de clubs, en fonction de la zone géographique (dans la mesure du possible).

Attention : Si un club inscrit plusieurs équipes, celles-ci ne pourront pas toutes combattre sur le même lieu de rencontre.

Pour la deuxième étape : Répartition en poules de 4 ou 5 en fonction des résultats de la première étape (les premiers de chaque poule seront écartés)

Pour la finale : Les deux premiers de chaque poule sortent en tableau principal ou poule.
Les deux derniers sortent en tableau de consolante ou poule.
Le règlement pouvant être modifié en raison du forfait de certaines équipes.

Tout au long de ce challenge, les jeunes officiels seront mis en avant sous la responsabilité des enseignants et du corps arbitral départemental.

PREMIER CHALLENGE DÉPARTEMENTAL PAR ÉQUIPES de CLUBS POUSSINS-ES

SAISON 2021-2022

Feuille d'engagement d'équipe

A retourner au CTF : ctf.pascal.ip@gmail.com

Club :

Nombre d'équipe : ……

Responsable de l'équipe : ……

Tel : ……

Mail : ……

Le club de ……. souhaiterai accueillir une étape du premier Challenge Départemental par équipes poussins-es :

le…… de …… h …… à …….. h ……

Adresse du dojo :……

Signature du président de club